

Le Premier ministre a présenté ce jeudi son plan pour la deuxième phase du déconfinement, qui débute le 2 juin.

Réouvertures à partir du 2 juin

Dans les zones vertes, les salles de spectacle et les théâtres vont ouvrir à compter du 2 juin et les cinémas le 22 juin. **Le port du masque y sera obligatoire et «les règles de distanciation physique devront y être respectées»**. Les piscines, salles de sports et gymnases, fermés depuis le début du confinement, vont rouvrir dès le 2 juin en zone verte, et le 22 juin dans les zones orange.

Si les sports collectifs restent interdits jusqu'au 22 juin, les sportifs professionnels vont pouvoir reprendre le 2 juin «avec protocole strict». *«Les sports collectifs et notamment les sports de contacts resteront également interdits parce qu'ils ne permettent pas par nature de respecter la distanciation physique»*, a expliqué le Premier ministre.

Frontières

Edouard Philippe a annoncé jeudi que la France était «favorable» à la réouverture des frontières intérieures de l'Europe à compter du 15 juin, sans quatorzaine pour les voyageurs. *«Nous appliquerons la réciprocité»* si jamais certains pays imposaient des quatorzaines aux Français, a-t-il toutefois déclaré. Pour les frontières extérieures de l'Europe, *«la décision sera prise collectivement avec l'ensemble des pays européens, à l'horizon du 15 juin»*.

Pour les campings et autres hébergements touristiques

Le Premier ministre a indiqué que **les campings, les villages vacances et autres lieux d'hébergement touristique pourront rouvrir dès le 2 juin en zone verte**. Edouard Philippe a cependant prévenu que ces lieux ne pourront accueillir du public que dans **"une jauge maximale de 5 000 personnes"**. Dans les zones orange, où la circulation du virus inquiète encore les autorités sanitaires, ces établissements ne pourront prendre des réservations qu'à partir du 22 juin *"au plus tôt"*, a tempéré le chef du gouvernement.

De son côté, Nicolas Dayot, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) a déclaré voir dans ces annonces *"une excellente nouvelle car les Français disposent d'une complète visibilité et peuvent planifier leurs*

vacances, dans des campings qui auront mis en place des dispositifs de sécurité adaptés, y compris pour les piscines".

Pour les parcs de loisir

Même distinction pour **les parcs de loisir**. S'ils pourront rouvrir dès le 2 juin en zone verte, comme en Vendée où se trouve le célèbre Puy-du-Fou à qui le président de la République avait promis une réouverture rapide, les parcs se trouvant en zones orange ne pourront rouvrir que le 22 juin au plus tôt.

Ces parcs d'attraction devront, quoi qu'il en soit, respecter la "*jauge maximale de 5 000 personnes*" et organiser des "*activités permettant la distanciation physique*", avec des règles strictes. "*On n'a pas compris si c'était par établissement recevant du public, ou par site, ce qui est très différent*", a regretté Arnaud Bennet, le président du Snelac interrogé par l'AFP, la fédération professionnelle des espaces de loisirs, d'attractions et culturels. "*Ce serait méconnaître totalement nos activités de fixer une jauge identique pour un parc de 2 ou de 50 hectares*", a-t-il averti en attendant le décret d'application de la mesure.

Pour les musées, monuments, parcs et plages

Les musées et les monuments ouvriront "*à travers le territoire*" à partir du 2 juin "*avec port du masque obligatoire*", a prévenu Edouard Philippe. Le musée du Louvre-Lens a d'ailleurs indiqué qu'il rouvrirait "*progressivement*" ses portes à partir de mercredi 3 juin grâce à un plan de circulation balisé en "*sens unique*" permettant la distanciation sociale, a-t-il annoncé peu après les annonces du Premier ministre, précisant que la visite **serait "gratuite" jusqu'à fin juin.**

Même décision pour les parcs et espaces verts, fermés dans les territoires anciennement classés en rouge au grand désespoir des élus municipaux. "*Enfin ! Le bon sens a fini par l'emporter*", s'est notamment félicitée la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui réclamait cette réouverture depuis plusieurs semaines.

Attention cependant : la limite de réunion à 10 personnes est maintenue dans l'espace public. A compter du 2 juin, seront également ouverts sur tout le territoire les plages, les lacs et autres plans d'eau.

Pour voyager dans d'autres pays européens

Les frontières sont toujours fermées mais la France est "*favorable*" à la réouverture des frontières intérieures de l'Europe à compter du 15 juin, "*sans quatorzaine*" pour les voyageurs, a également annoncé Edouard Philippe. "*Nous appliquerons la réciprocité*" si jamais certains pays imposaient des quatorzaines aux Français, a-t-il toutefois nuancé.

Pour les frontières extérieures de l'Europe, "*la décision sera prise collectivement avec l'ensemble des pays européens, à l'horizon du 15 juin*", a-t-il ajouté. "*Ça n'a pas de sens de le faire pays européen par pays européen, il faut le faire collectivement et appliquer cette règle collectivement*", a insisté le Premier ministre. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, avait déjà évoqué plus tôt dans la journée une éventuelle réouverture "*avec un léger décalage, peut-être le 1er juillet*", assortie "*d'une liste européenne de pays d'attention qui feraient l'objet de mesures spécifiques aux frontières de l'espace européen*".